

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire

Roullours

Séance du **Jeu**di 11 Juin 2026 à 18h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260611-D2026-6-5-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2026

Publication : 19/06/2026

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :  
5 juin 2026**

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 46

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 3

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 5

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le cinq juin deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq juin deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

**Objet : Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE				X	
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE					X
Mme Sandrine PARISY			M. Sylvain DELANGE		
M. Hervé PONDEMER	X				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Arnaud BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jérémy MORU	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
Mme Vanessa LARCHER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Anthony LEROYER	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
Mme Anita GUILLOUET	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT			M. Edward LAIGNEL		
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD					X
Mme Caroline TORTORICI	X				
M. Frédéric TREFEU					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Frédéric BROGNIART					X
Mme Noëlle BRU	X				
M. Romain LE MOAL	X				
M. Patrice LEPAINTEUR	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Mathilde SOINARD	X				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS			Mme Marie-Ange CORDIER		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
Mme Marie-Line GUEDJ	X					
M. Sébastien LEBRUN	X					
M. Michel LELARGE	X					
Mme Hélène LEPRINCE	X					
M. Patrice MARCHAND	X					
M. Pascal MARTIN	X					
Mme Valérie OLLIVIER	X					
M. Régis PICOT						X
M. Alexandre PORÉE	X					
Mme Martine ROBBES	X					
M. Jacques SALLARD	X					
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>		<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>55</b>					
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>46</b>					
<b>Quorum</b>	<b>28</b>					
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>49</b>					

**Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Le 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) dispose que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) prévu à l'article 1609 nonies C du CGI ont l'**obligation** de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Les articles 346 à 346 B de l'annexe III au même code précisent les modalités de fonctionnement de la CIID et de désignation de ses membres :

#### **Composition :**

- ✚ La commission intercommunale des impôts directs est composée :
  - du Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ou d'un vice-président délégué, Président de la commission ;
  - de dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant

- ✚ Conformément aux dispositions du 2<sup>ème</sup> alinéa du 1 de l'article 1650 A du CGI, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :
  - Etre âgés de 18 ans au moins ;
  - Etre de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne ;
  - Jouir de leurs droits civils ;
  - **Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncières des entreprises) ;**
  - Etre familiarisés avec les circonstances locales ;
  - Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux, sur la base d'une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI. La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit ainsi comporter vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants (soit quarante noms).

À défaut de proposition, les commissaires sont nommés d'office par le Directeur Départemental des Finances Publiques, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée à l'organe délibérant de l'EPCI. Si la liste fournie par la collectivité est incomplète ou contient des personnes ne remplissant pas les conditions pour être désignées commissaires, le Directeur Départemental des Finances Publiques peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office.

En cas de décès, démission ou révocation de 5 au moins des membres titulaires de la commission, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer.

#### **Rôle de la commission :**

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers **en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation** qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

#### **Convocation de la commission :**

L'article 346 B de l'annexe III au CGI prévoit que la CIID se réunit à la demande du directeur départemental des finances publiques du département du siège de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de son délégué et sur convocation du président de l'EPCI ou du vice-président délégué, ou à défaut du plus âgé des commissaires dans un délai de deux mois à compter de cette demande.

Sur proposition des pôles géographiques des communes membres de l'Intercom de la Vire au Noireau, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de :

- Procéder au renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- Conformément à l'article 1650 A du CGI, d'approuver la liste des 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants (40 commissaires) proposée ci-après qui sera transmise à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera, parmi cette liste, dix commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants appelés à siéger au sein de la CIID.

COMMUNES	TITULAIRES (20 noms)	SUPPLEANTS (20 noms)
<b>VIRE NORMANDIE</b> (7 titulaires et 7 suppléants)	M. Pascal MARTIN	Mme Martine ROBBES
	Mme Nicole DESMOTTES	Mme Hélène LEPRINCE
	M. Lucien BAZIN	M. Sébastien LEBRUN
	Mme Maryse DUVAUX	M. Patrice MARCHAND
	M. Jacques SALLARD	M. Alexandre PORÉE
	M. Corentin GOETHALS	M. Michel LELARGE
	Mme Roselyne DUBOURGUAIS	Mme Valérie OLLIVIER
<b>POLE GÉOGRAPHIQUE DE CONDE</b> (7 titulaires et 7 suppléants)	M. Sylvain DELANGE	Mme Mylène SIQUOT
	Mme Vanessa LARCHER	M. Cyril MOREL
	Mme Isabelle PAUTRET	Mme Valérie CATHERINE
	Mme Pierrette MAURICE	Mme Sophie BRION
	M. Sylvain GASCOUIN	M. Philippe OLIVE
	M. Richard EIGLE	M. Antoine HERPIN
	M. Christophe OLLIER	Mme Sandrine POIRIER
<b>SOULEUVRE en BOCAGE</b> (2 titulaires et 2 suppléants)	Mme Sandrine LEPETIT	Mme Catherine BROCHET
	M. Edward LAIGNEL	M. Régis DELIQUAIRE
<b>POLE GÉOGRAPHIQUE DE SAINT-SEVER</b> (2 titulaires et 2 suppléants)	Mme Claudine JOSSE	M. Gérard MONOURY
	M. Gilles PORQUET	M. Pascal DEBROIZE
<b>VALDALLIERE</b> (2 titulaires et 2 suppléants)	M. Romain LE MOAL	M. Benoît Franck
	M. Patrick POUPION	Mme Valérie MAZIER

## VOTE

## Vote ordinaire à main levée :

Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS  
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau